

Chers Copropriétaires,

Comme vous le savez peut-être, le Crédit du Nord et la Société Générale se sont rapprochées pour ne former qu'une seule entité bancaire, la SG.

Le compte bancaire séparé et le livret A de votre copropriété qui étaient ouverts au Crédit du Nord, ont donc basculé vers les comptes bancaires dédiés à votre immeuble auprès de la SG.

Quelle conséquence pour votre copropriété:

Aucune conséquence, les fonds de votre immeuble ont été transférés mi Mai 2023 sur le nouveau compte et le paiement de vos fournisseurs est également assuré depuis cette date à l'aide de votre compte SG.

Quel impact pour vous ?

- Si vous payez par chèque, par carte bancaire via le site, par e-paiement via le site, il n'y a aucun impact.
- Si vous payez vos charges par prélèvement trimestriel ou mensuel, vous n'avez rien à faire.
- Si vous payez par virement depuis votre compte vous devez remplacer l'ancien IBAN Credit du Nord par le nouvel IBAN SG qui figure en bas de l'appel de fonds que nous vous adressons ce jour.

PS : Si vous avez effectué un paiement entre le 12/05/2023 et ce jour sur le compte ouvert au Crédit du Nord, ne soyez pas inquiet, inutile de nous appeler ou nous adresser un mail, votre paiement est bien enregistré et automatiquement transféré de compte à compte par la banque.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

